



Paris, le 24 juin 2015

Office national des forêts

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2016 - 2020

Quatre mois après son lancement, le processus d'élaboration du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 en est à mi-parcours. Et des grandes tendances commencent à se préciser, qui, si elles se confirmaient, placeraient l'ONF, ses missions de service public via le Régime Forestier, les statuts et les conditions de travail de tous ses personnels en très grand danger.

Déjà, la volonté initiale des tutelles, comme de la direction de l'ONF, d'écarter les organisations syndicales de l'Établissement de la négociation en cours n'était pas bon signe. On pressentait alors que le contenu de ce futur COP 2016-2020 ne serait pas tendre, mais on n'imaginait pas qu'il pût être aussi violent !

Qu'on en juge par ces quelques exemples :

- le contenu du Régime Forestier serait revu à la baisse,
- en parallèle, les tutelles refusent de prendre en compte et de financer un certain nombre de missions d'intérêt général comme l'accueil du public en forêt
- il serait évoqué la possibilité de vendre des « petites » forêts domaniales à la gestion trop coûteuse
- durant la période 2017-2020, il serait demandé de contenir la masse salariale en précarisant l'emploi, entre autres en recrutant davantage de personnels contractuels de droit privé (à bas salaires ?) en lieu et place d'agents relevant du statut général des fonctionnaires de l'Etat,
- par un effet d'affichage on donne l'illusion d'un maintien des effectifs globaux alors qu'en pratique les personnels ouvriers seront, du fait de la baisse des travaux communaux, comme les autres personnels concernés par les baisses d'effectifs.
- il serait demandé à tous les personnels de « faire un effort supplémentaire » en terme de productivité, ce malgré les constats alarmants dévoilés par le récent audit socio-organisationnel (ASO),

Pourtant, les négociateurs actuels soulignent tous leur volonté de conforter l'ONF en tant qu'opérateur unique de l'État pour la gestion des forêts publiques, cet opérateur contribuant à lui seul à 40% de l'approvisionnement de la filière bois qui représente 400 000 emplois (soit l'équivalent de la filière automobile). Nous ne pouvons

qu'adhérer à ce postulat, mais comment faire si on refuse d'allouer à l'EPIC les moyens nécessaires-?

La véritable ambition de ce COP ne se situerait en fait que sur le plan financier puisqu'il s'agirait de désendetter l'ONF en faisant subir une cure d'austérité renforcée à ses personnels !

Rien n'y est dit sur le contour des missions des personnels, le rôle essentiel de la forêt en termes de protection, d'accueil du public ou de préservation de la biodiversité !

Il est également clair que sa deuxième ambition est de transformer les missions de service public en offre de services au public !

Toutes les organisations syndicales ont pourtant fait parvenir leurs propositions dès le début du processus d'élaboration de ce futur contrat.

Constatant que celles-ci n'ont jamais fait l'objet de la moindre attention, constatant également que le dialogue social pratiqué par la direction générale actuelle de l'ONF n'est qu'un leurre, l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels de droit public ont décidé d'un commun accord qu'elles ne siègeraient pas au prochain comité technique central, le jeudi 25 juin prochain.

Les signataires appellent tous les personnels de l'Établissement, de toutes catégories et de tous statuts, à se mobiliser dès la rentrée de septembre pour imposer d'autres choix, plus en conformité avec l'idée qu'ils se font du métier de forestier (technique comme administratif) et de la manière de le pratiquer dans le sens de l'intérêt général.

Le futur contrat d'objectif pluriannuel entre l'État, les Communes forestières et l'Établissement doit être une reconnaissance du rôle essentiel de l'Office National des Forêts et de la forêt publique.

Contacts : Philippe BERGER – 06.84.17.07.97
Pascal LECLERCQ – 06.46.31.68.89
Marc COULON – 01.40.19.59.65
Laurent DELANNOY – 06.46.31.68.76
Pascal PERFETTINI – 06.12.94.10.83